

## **Compte rendu du conseil municipal du lundi 16 décembre 2024 – 18h00 -**

Membres présents : MM. Josette PIERS, Françoise PERRIN, Florine CHESNAIS, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Pascal MICHEL, Michel RAMBERT, Paul POLIS, Marie-Noëlle HUMBERT.

Membre excusé : M. Clément MERCIER (Pouvoir donné à Paul Polis)

Secrétaire : Mme Françoise Perrin

### **Approbation du Procès Verbal du vendredi 15 novembre 2024 :**

Approuvé à l'unanimité par 9 voix pour, dont 1 pouvoir

### **Délibérations :**

#### **1) Budget général : Décision Modificative n° 02**

Afin de permettre l'inscription budgétaire d'une créance douteuse, à la demande du trésorier, pour la somme de 1 544 €

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

#### **2) Admission en non valeur d'une créance douteuse :**

Le Trésorier demande l'admission en non valeur du solde d'une créance douteuse.

VOTE : 9 voix CONTRE (dont 1 pouvoir)

#### **3) Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes HtJura StClaude**

pour la sécurisation électrique et l'isolation de la cage d'escaliers de la Mairie, ainsi que du parking :

Actuellement 30 % sollicité au titre de la DETR, 20 % auprès du Département

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

#### **4) Renouvellement bail garage à Mr et Mme CONVERT :**

Actuellement 100,00 €/trimestre. Mme le Maire propose une location précaire pour le mois de janvier, éventuellement renouvelable 1 mois, selon l'avancée des travaux du second appartement de la mairie ; les futurs locataires restant prioritaires sur ce garage.

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

#### **5) Placement à court terme :**

Mme le maire rappelle que le produit de la vente de l'auberge avait été placé sur un compte. Elle propose son utilisation pour financer les travaux de l'appartement, ainsi que ceux du futur lieu de convivialité (terrain foot, aire de jeux, table de pique-nique,...) et de replacer 40 000,00 € à 2,84 % sur 3 mois.

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

#### **6) Budget général : Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2025 :**

Soit 1/4 des crédits du budget 2024 (à hauteur de 56 250,00 €)

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**7) Budget Eau : Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2025 :**

Soit 1/4 des crédits du budget 2024 (à hauteur de 32 641,00 €)

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**8) Tarif de l'eau en 2025 :**

La redevance dite « antipollution » est supprimée et remplacée, en 2025, par une taxe sur la consommation fixée par l'agence de l'eau à 0,43 €/m<sup>3</sup> ; à laquelle s'ajoute une redevance sur la performance des réseaux fixée à 0,01 €/m<sup>3</sup>.

Au vu de ces taxes supplémentaires, il est proposé de ne pas modifier les coûts fixés par la commune, à savoir 85,00 € l'abonnement, (payable en avril/mai) et 2,60 /m<sup>3</sup> d'eau consommée (relevé des compteurs en septembre)

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**9) Demande de subvention de l'école de Judo d'Arbent :**

Lecture de la demande du Judo Club d'Arbent sollicitant une aide financière pour 3 enfants de Choux, inscrits au club. Suite à un tour de table, chacun exprimant son opinion, la somme de 70,00 € est proposée.

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**10) Demande de subvention d'associations caritatives :**

du Secours Populaire, et de la friperie de Lavans les StClaude. Il est proposé la somme de 50,00 € / association. Le conseil souhaite bloquer ces aides, exceptionnelles, à 2 associations caritatives par an.

VOTE : 9 voix POUR (dont 1 pouvoir)

**Questions diverses :**

- prise de connaissance de l'échange de mails avec Mr et Mme Convert.
- Mail de Mr Meunier : le conseil prend acte.
- Lecture d'un courrier de Mme Struzzo.
- Cartes Avantages Jeunes : 4 cartes ont été offertes en 2024. Opération reconduite en 2025
- Lecture du courrier adressé à Mme la Présidente du Conseil Régional, en charge des transports scolaires, l'informant des problèmes rencontrés sur la ligne Choux/Viry, suite au manque de chauffeurs. Copie adressée à divers services pour information.
- Travaux Eglise : L'appel d'offre du SIDEC, avec intervention d'un architecte, est resté infructueux. Renseignements pris, il semblerait qu'il ne faudrait pas de Permis de Construire, le toit étant refait à l'identique, une simple Déclaration Préalable suffirait.

Séance levée à 20h30

Mme PERRIN Françoise, secrétaire



Madame Le Maire  
Josette PIERS



Approuvé par le conseil de la séance du : 17 Février 2025